Introduction

Ce présent règlement d'ordre intérieur s'adresse aux élèves de l'École « ASSABIL » ainsi qu'à leurs parents.

Afin que votre école soit un lieu de rencontre et d'apprentissage serein et dynamique, nous nous devons au respect de certaines règles.

En effet, pour remplir ses missions, l'école doit organiser avec ses différents intervenants les conditions de vie en commun.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Contenu

1. L'inscription à l'école
2. Les conséquences de l'inscription scolaire
3. Suspension des cours pour cas de force majeure
4. Les absences
5. Les retards
6. Entrée et sortie des classes
7. Respect et signature de la charte

1. L’inscription à l’école assabil

Toute demande d'inscription d'un enfant émane des parents ou de la personne légalement responsable de l’enfant.

- **Première inscription**

La demande d'inscription est introduite via le formulaire se trouvant sur le site internet d’assabil :

www.assabil.be,

Une fois le formulaire complété, nous vous contacterons par E-mail pour une entrevue afin de fixer les modalités d’inscription.

- **Reconduite de l’inscription**

Aucune inscription n’est reconduite automatiquement.

Le parent doit manifester son intention de réinscrire son enfant pour l’année scolaire suivante.

Pour cela, il lui suffit de compléter le formulaire d’inscription se trouvant sur le site internet et payer le montant des frais de cotisation et d’inscription qui sont de **350 euros.**

Une inscription n’est considérée comme effective que si elle répond aux deux conditions mentionnées ci-dessus.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu’au 15 juin. Passé ce délai, l'école se réserve le droit de refuser toutes inscriptions en cas notamment de places insuffisantes.

2. Les conséquences de l’inscription scolaire

2.1 Obligations pour les élèves

L’élève est tenu de participer à tous les cours ainsi qu’aux activités pédagogiques organisées par l’école. L’élève se présente à l’école muni de son matériel scolaire et pédagogique nécessaires aux apprentissages du jour. Il doit également respecter les consignes et effectuer les tâches demandées complètement, avec soin et avec bonne volonté. L’élève doit compléter son journal de classe et le présenter à ses parents chaque fois qu’une communication y est notée.

2.2. Obligations pour les parents

2.2.1. La fréquentation

Les parents veillent à ce que l'enfant fréquente régulièrement et assidûment l'établissement.

Les parents contrôlent l'évolution de leur enfant. Ils vérifient le journal de classe et répondent dans le délai aux convocations et aux différents documents à remplir venant de l'école.

2.2.2. Solidarité avec l'ASBL

Pour des raisons évidentes d'organisation et de pérennité du projet, **AUNCUN remboursement ne sera effectué,** et ce quel qu'en soit la motivation.

Nous vous demandons de faire preuve de compréhension, de bienveillance et de solidarité avec l'ASBL dès lors que vous vous êtes engagés envers celle-ci !

3. Suspension des cours en présentiel pour cas de force majeur

La crise sanitaire que nous avons traversée a mis à l'épreuve notre mode d'enseignement.

L'école « assabil » mets un point d'honneur à respecter les recommandations et directives gouvernementales pour la protection et le bien-être de tous.

Pour l'exemple, lorsqu'une mesure impose la fermeture de l'établissement ou la réduction du nombre de participant à une activité, nous respectons et appliquons cette dernière.

Cela dit, les mots d'ordre de l'école sont : **adaptation et flexibilité**.

Si, les cours en présentiel ne peuvent avoir lieu, ils seront remplacés par les cours en distantiels.

Aucun remboursement ne sera effectué parce que les cours n'ont pas lieu en présentiel ou parce que les enfants auraient bénéficié d'une réduction d'heures de cours.

4. Les absences

Toute absence doit être justifiée. La maitrise des compétences dépend directement de la régularité de l'enfant à suivre les cours et les activités au programme.

Donc, lorsqu'un élève s'absente, pour quelque raison que ce soit, il est tenu de se remettre en ordre avec l'aide de ses parents.

Un taux d'absentéisme trop élevé entraine une non-inscription de l'enfant pour l'année suivante.

5. Les retards

Par respect du bon fonctionnement de l'école et des activités qu'elle organise, il est impératif de respecter les horaires.

Passé le premier quart d'heure, l'école n'ouvre plus ses portes aux retardataires et ils sont considérés absent.

6. Entrée et sortie des classes

Les enfants peuvent se présenter à l'école au plus tôt 10 min avant le début des activités.

Le parent devra fournir un document à 'école attestant l'autorisation de ce dernier accordé à son enfant de quitter l'école seul.

Il est impératif que le parent dont l'enfant n'a pas l'autorisation de quitter l'établissement seul soit devant la porte avant la sortie des enfants.

Si votre enfant fini ses cours à midi, veuillez être devant la porte à midi et non à midi cinq.

Cela relève de la sécurité de votre enfant.

7. Signature de la charte

Charte pour bien vivre ensemble et réussir ma scolarité à l'Institut Assabile.

En tant qu'élève à l'institut Assabile, je m'engage à respecter les éléments suivants:

A la maison :

- A la maison, je prépare mon matériel scolaire (livres, journal de classe,…) avant de me rendre à l'institut.
- Pour ne pas perturber mon attention et celle de mes camarades, je ne dois pas apporter à l'institut tout objet « tentant ». (Jeux, photos, magazine, bijoux, téléphone portable, tablette,…)
- Lorsque j'arrive ou quitte l'institut, je ne traine pas dans les couloirs ou devant la porte d'entrée. Je rentre et sors dans le calme, sans cris afin de ne pas déranger le voisinage.

- En classe, je ne quitte et ne change pas de place sans l'autorisation de mon professeur.

  Je reste attentif, je ne perturbe pas mes camarades et ne prends la parole qu'avec l'autorisation de mon professeur.

- Avec mes camarades, je suis calme et évite tout acte pouvant troubler le bien être des autres. Je veille à ne heurter personne ni physiquement ni verbalement. Je ne dois répondre ni aux insultes ni aux coups et je dois parler aux adultes en cas de conflit, de souffrance physique ou morale.

- Je n'abîme pas le matériel, Je n'écris pas sur les tables, chaises, murs,… Je garde mon Institut propre, je ne jette pas de saletés par terre.

- Je suis ponctuel et présent à tous les cours. En cas d'absence je présente un justificatif à la direction dès mon retour.
- Je dois être poli envers les adultes et les autres élèves. J'adopte un langage et une attitude corrects.
- A la fin des activités, je ne quitte l'institut qu'avec l'accord du surveillant et de mon tuteur.

Le non-respect d'un ou plusieurs éléments de cette charte, sera tout d'abord inscrit dans la feuille de comportement de l'enfant.

Si aucune amélioration n'est constatée, dans un souci de préservation du cadre et de l'ambiance de travail, l'élève sera renvoyé définitivement.

En respectant ces engagements, la vie à l'Institut sera plus agréable, la solidarité et la confiance entre tous. Je m'engage donc solennellement à respecter cette charte.